PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28/03/23

****

Le Comité Syndical du SIVOM Rive Gauche du Cher s'est réuni le mardi 28 mars 2023 à 18h00 au 4 rue du Moulin de Lyon, Huriel, siège du SIVOM Rive Gauche du Cher.

29 délégués étaient présents.

Assistaient également à cette réunion : Monsieur Olivier JULIEN Directeur du SIVOM, Monsieur BOCHET François chef d'exploitation, Madame ALEONARD Sonia responsable administrative.

Madame LAMOTTE Sophie, comptable publique de la Trésorerie d'Huriel, était excusée, ainsi que Monsieur GENESTE Jean Pierre et Monsieur PEPIN Jean.

Monsieur Bruno André est nommé secrétaire de séance.

****

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du Procès-Verbal du 06/12/2022 ;
2) Débat d'orientation budgétaire ;
3) Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général ;
4) Vote du prix du m3 d'eau et de l'abonnement pour 2024 ;
5) Remplacement du personnel titulaire pendant l'été ;
6) Subvention au Comité d'Œuvre Social ;
7) Subvention BURKINA-FASO ;
8) Evolution du tableau des effectifs (projet pour CST)
9) Evolution des montants plafond RIFSEEP (projet pour CST)
10) Convention avec le Centre de Gestion pour les décharges syndicales ;
11) Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts ;
12) Convention pour l'éco pâturage ;
13) Dépenses comptables des dépréciations des actifs ;
14) Convention d'entretien des transformateurs électriques ;
15) Convention avec le SDE03 pour l'électricité ;
16) Rapport social unique 2021 ;
17) Questions diverses.

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher a souhaité la bienvenue aux délégués présents. Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 29 délégués présents.

Monsieur Serge LAURENT, Président du SIVOM Rive Gauche du Cher fait l'appel des délégués des 14 communes (communauté de communes d'Huriel), d'Audes (communauté de communes du Val de Cher) et des 7 communes de la communauté d'Agglomération Montluçonnaise formant les 22 communes du syndicat.

1 – Approbation du compte-rendu du 06/12/22 :

Monsieur le Président demande si le compte-rendu du 06/12/22 a bien été reçu par tous. Le comité syndical confirme la bonne réception.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le comité syndical, **29 voix pour**.

2 – Débat d'orientation budgétaire :

1-Ventes d'eau et abonnés :

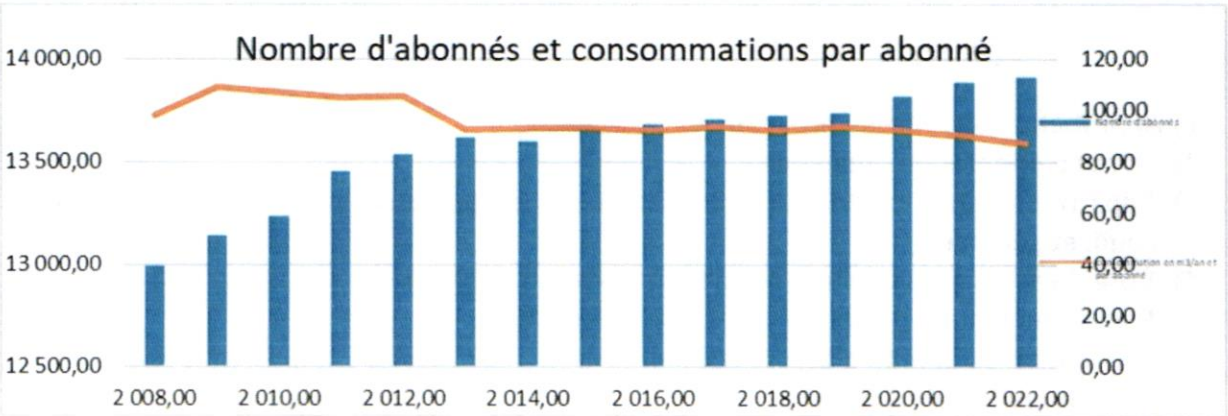

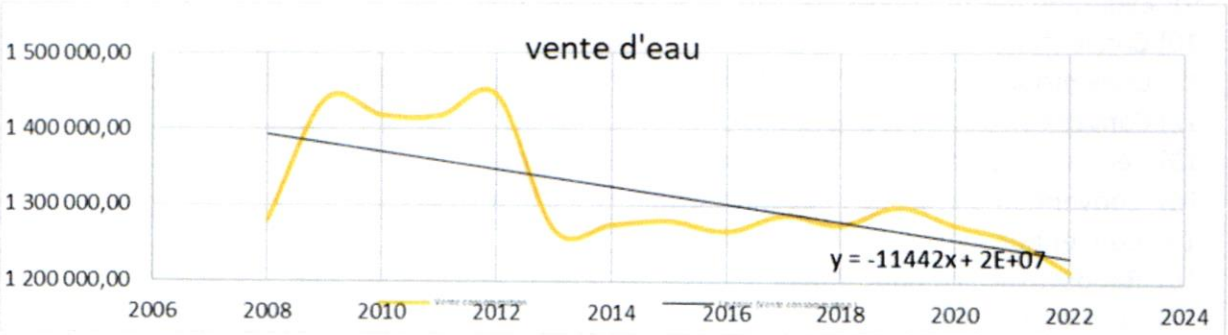

On note :
-Légère augmentation du nombre d'abonnés
-Nette réduction des consommations depuis 2012 – stabilisation depuis
-Stagnation des consommations entre 1 250 000 m3/an et 1 300 000 m3/an. (Année 2022 sur valeur basse, mais un décalage existe entre le volume facturé et celui réellement consommé en 2022 du fait de la mise en place des régies).

2-Recettes

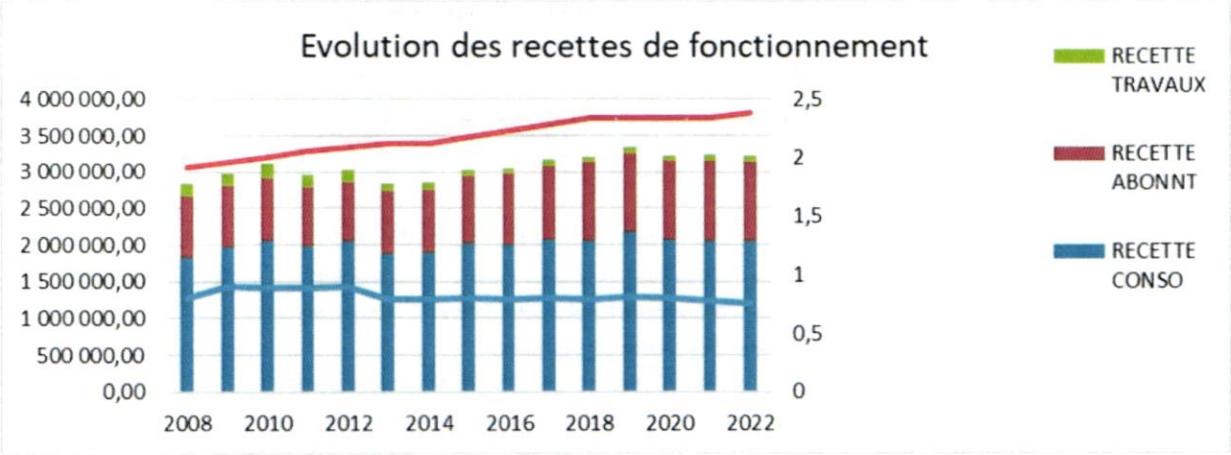

3-Dépenses :

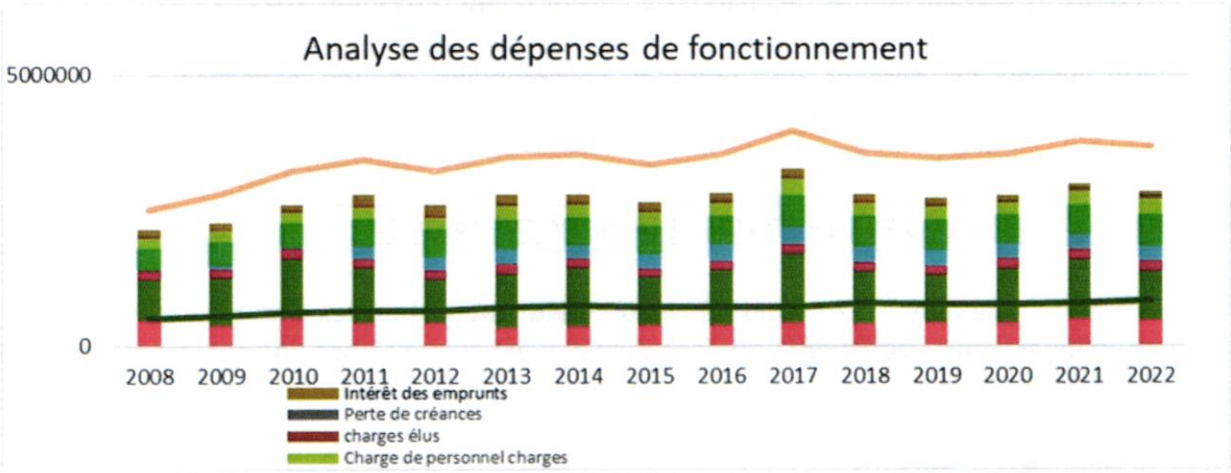

Prédominance des :

- Achats d'eau,
- Charges de personnel
- Amortissements

Capacité d'autofinancement :

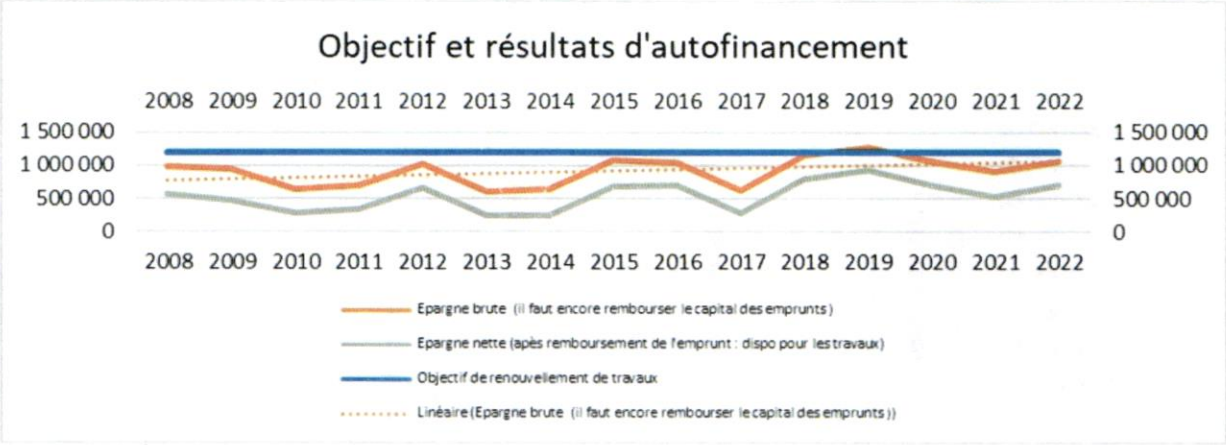

On note :
Une variabilité
Effet des régularisations de charge de l'achat d'eau (attention 2022, 272 137.75 € en moins)
Un niveau en dessous des objectifs patrimoniaux et une tendance à la perte (dissimulée par les décalages comptables + régies).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET GENERAL M57

- Le budget général M57 est un nouveau budget supportant les charges exclusivement publiques : Elus, Direction, bâtiment public. Il est alimenté par une recette des régies et budgets annexes
-

FONCTIONNEMENT : Recette

Recette de fonctionnement (indicatif : susceptible de modifications au stade du budget primitif) : entre 202 073,63 et 194 872,63

FONCTIONNEMENT : Dépense

61 autres charges externes	61521 entretiens bâtiments	12 000
Charge de personnel	Personnel affecté	Entre 86 600 et 92 000
Autres charges de gestion courante	Charges élus	36 600 €
Virement à l'investissement		46 000
Amortissement		13672,63
TOTAL dépenses de fonctionnement		Entre 202 073,63 et 194 872,63

Investissement : chauffage : 60 000 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : BUDGET EAU

Le budget EAU est le budget principal du SIVOM Rive Gauche du Cher. Dans le cadre du débat, les orientations budgétaires traduisent des lignes directrices amenées à être précisées. Les chiffres sont donc indicatifs et l'objectif est de permettre de saisir les axes du budget, en particulier en matière de capacité et de mode de financement des investissements.

FONCTIONNEMENT : Recette

Atténuation de charges	Remboursement des charges	6 000
Produits des services, du domaine et ventes diverses	Vente d'eau et travaux ainsi que recette levée pour l'agence de l'eau et le SMEA	4 176 923,79 (4 169 723,79)
Autres produits de gestion courante		1 000,00
Produits financiers		20,00
Produits exceptionnels	Cession d'actifs, créances admises en non-valeur	7 200,00
Opération d'ordre de transfert entre sections		86 404,34
Pour information R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		951 873,23
TOTAL recette de fonctionnement		5 229 421,36 (5 222 221,36)

FONCTIONNEMENT : Dépense

Charges à caractère général (=60+61+62+63)	Achat d'eau, fourniture, produit, électricité, analyse…	2 646 490,32 (+1,65%) mais dont 260 000 € sont liés au solde achat d'eau (2 639 402,84)
Charges de personnel (=62+63+64)	Charges de personnel tout compris	1 088 150 € (+16%) Optimisation en cours, mais chef d'exploitation en +, prévision d'embauche – potentiellement (1 039 159,92)
Atténuation de produit (70)	(Reversement des recettes au SMEA et à l'agence de l'eau)	254 600,00
Autres charges de gestion courante	Charges élus, frais de déplacement, irrécouvrables.)	76 710,00
Charges financières	(Remboursement des intérêts des emprunts)	81 500,00

Charges exceptionnelles		14 500,00
Virement à la section d'investissement	(Financement des investissements et du capital des emprunts)	282 933,10 (cette partie pourrait être abondée en cas d'optimisation >MS) (331 810,65)
Opération d'ordre de transfert entre sections		784 537,94
TOTAL dépense de fonctionnement		5 229 421,36 (5 222 221,35)

Les enjeux de l'investissement :

Rappel 2021, 2022 : Deux enjeux majeurs devant faire l'objet de décisions à très cours termes, proposés et (non validés au DOB) :

- Modernisation de l'usine de St Victor entre 2,4 et 2,6 M€ ou son arrêt à 570 000 €
- Alimentation totale du syndicat de Gouzon : 3,5 M€ (sans les subventions), ---
- Deux projets en compétition (l'un ou l'autre)

- Le projet de GOUZON est en cours en 2023

Le Directeur du SIVOM rappelle que les décisions d'investissements, modernisation, ou d'arrêt pour l'usine de St Victor, sont toujours indispensables afin de sécuriser les effectifs, la production, et la question environnementale (barrage). Il entend et valide le choix des travaux de Gouzon mais rappelle au comité syndical les besoins financiers de l'usine de St Victor, et de prochaines décisions, d'autant que la décision de poursuivre le fonctionnement de l'usine a été prise en 2015, puis confirmée en 2019 par l'exécutif.

Le Président mesure les enjeux, ainsi que son choix de poursuivre le fonctionnement d'usine, et évoque sa réflexion actuelle consistant en un transfert de cette usine auprès du SMEA afin que les enjeux et les investissements soient assurés par ce dernier.

Il évoque aussi un projet confidentiel d'ordre économique tenant à la production de batteries lithium et lie potentiellement l'avenir de l'usine et ses décisions futures à ce projet d'envergure.

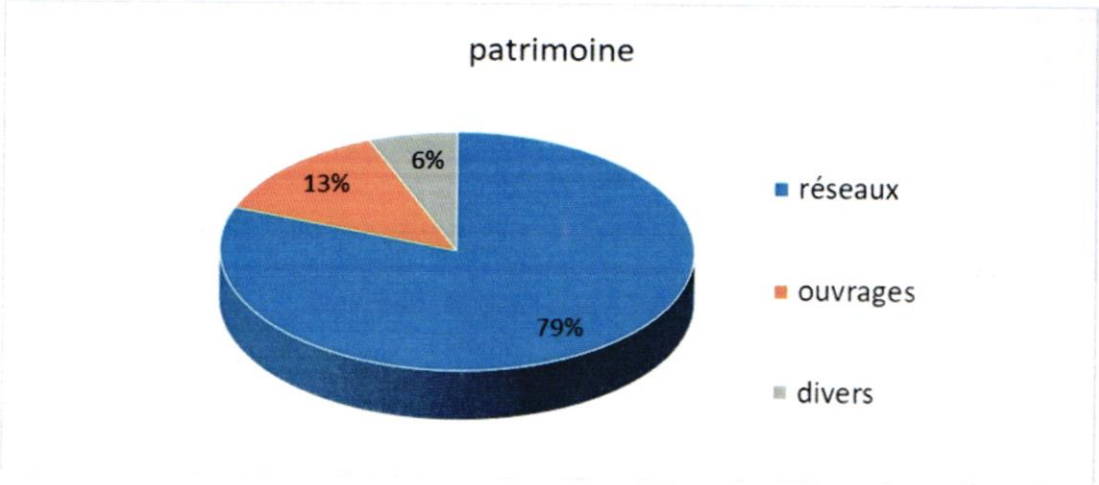

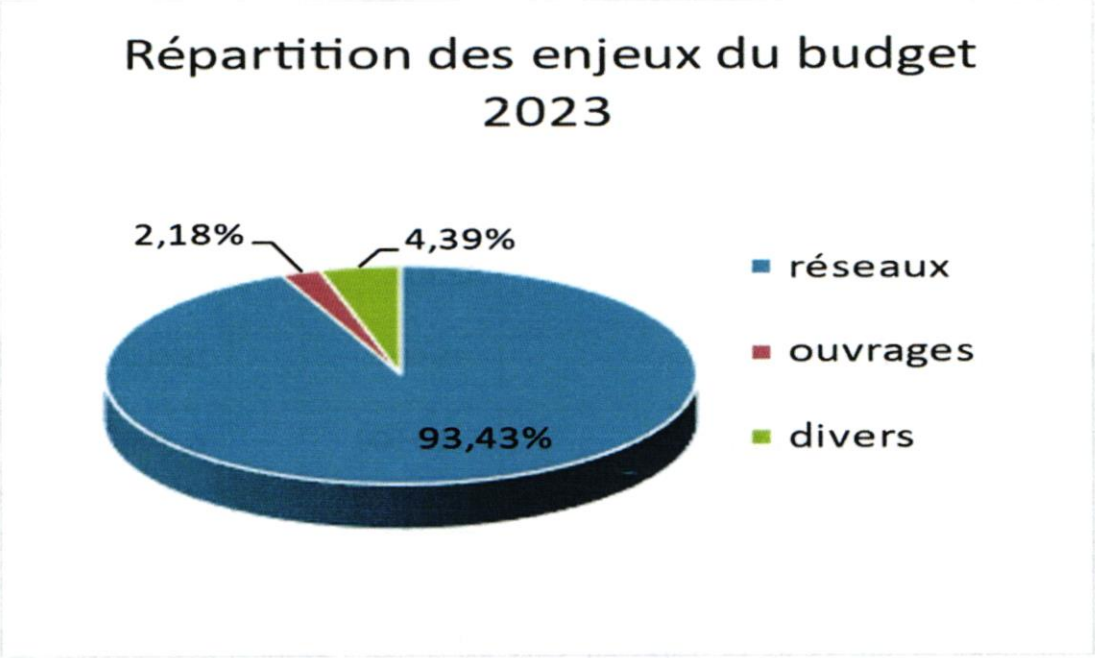

- POINT SUR L'EMPRUNT :

TRAVAUX GOUZON

Montant de l'opération	3 457 066€ HT	4 148 479,20€ TTC
FINANCEMENTS :		
SIVOM	1 729 200,39€ HT	1 800 000€ HT emprunt
SUBVENTIONS		
Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE	1 727 865,61€ HT	
ALLIER BOURBONNAIS	372 000€ HT	

Examen des travaux possible : version 1

Total travaux 2021	**Autofinancement**	**Subvention**	**Emprunts**
6 813 736,01	584 249	125 900	0

Rappel des sujets importants : Alimentation de Gouzon : 2 849 986,00 sur projet global Allier de 4M€, hors subventions + rappel usine de ST Victor

RESEAUX

Appellation	**Autofinancement**	**Subvention**	**Emprunts**
Alimentation de GOUZON	301 5150 (350 027)		!

Complément rue des mésanges, quinssaines	4 600		
Prévision de branchement et ext	30 000	30 000	
Lotissement Audes	15 000	15 000	
St Victor Maison séniors	42 900	42 900	
Lotissement la Chapelaudes	18 000	18 000	
Déplacement maison route / pont vert	20 000	20 000	

2021 Ouvrages	**92 500**	**0**	

Modernisation de l'usine de St Victor ou arrêt de l'usine : entre 2 415 000,00€ et 2 655 000,00€

OUVRAGES

Appellation	**Autofinancement**	**Subvention**	**Emprunts**
Changement 3 soffrel	30 000		
Rnvlt de Vannes	29 000		
Modernisation usine	30 000		
Etanchéité des acrotères Croze	3 500		

DIVERS

Appellation	**Autofinancement**	**Subvention**	**Emprunts**
Achat camion	55 000		
Informatique 2023	5 000		
Onduleur	7 000		
DM renouvellement véhicule	+ 10 000		
Compteur radio	70 000,00		
Logiciel ordonnancement	14 000,00		
Tablettes	10 500,00		
Achat mat 2022	10 000		
Achat borne véhicule	10 000		

Tablettes	5 000		

Déjà inscrits et restent à dépenser

445 : Renouvellement sécurité informatique + télétravail	1 799,84
452 : Dévoiement du réseau de transport à Quinssaines : Rue des Mésanges	72 720,30
453 : Etude pour GOUZON	67 435,00
469 : Travaux étanchéité cuve de La Croze	17 341,89
472 : Saint-Victor	4 000,00
474 : Nouvelle vis à Chaux à Saint-Victor	2 600,00
486 : Achats informatiques	6 074,00
488 : Achats de véhicules	54 505,90
494 : Matériel analyse laboratoire Saint-Victor	3 120,00
503 : Alimentation du Syndicat de Gouzon	3 505 000,00
504 : Réseau Bourg de Treignat, Rue du pont	53 935,83
505 : Réseau Bourg de Treignat, Rue des Forges	65 000,00
506 : Réseau Bourg de Treignat, Rue du Stade	53 381,01
511 : Réseau Bourg de Treignat, Route d'Archignat	230 000,00
512 : Prévision de branchements et extensions	4 814,39
513 : Lotissement à AUDES	15 000,00
515 : Etanchéité cuves des Aubas, Prémilhat	137 460,00
522 : Informatique 2022	5 000,00
523 : Armoire et mobilier	5 000,00
524 : Renouvellement véhicule 2022	20 000,00
525 : Compteurs radio 2022	53 250,00
526 : Achat matériel et outils 2022	10 000,00
528 : Tablettes	10 500,00
530 : Dévoiement d'une canalisation à Chambenest Saint-Victor	25 000,00
531 : Sécurisation de l'informatique	12 500,00

503 : Alimentation du Syndicat de Gouzon	841 067,20
503 : Alimentation du Syndicat de Gouzon	1 800 000,00
511 : Réseau Bourg de Treignat, Route d'Archignat	230 000,00
512 : Prévision de branchements et extensions	4 811,56
513 : Lotissement à Audes	15 000,00
515 : Etanchéité cuves des Aubas, Prémilhat	140 000,00
530 : Dévoiement d'une canalisation à Chambenest, Saint-Victor	25 000,00

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE INCENDIE :

- Les suivis débits pressions des poteaux sont en œuvre depuis 2016. Suite à la suspension de la démarche du transfert de cette compétence, ce sujet a marqué un temp d'arrêt au niveau du SIVOM. La question d'une coordination des contrôles par le SIVOM est une question posée pour 2022 et ainsi qu'une d'une prise de compétences pour 2023.

Projet d'orientation

FONCTIONNEMENT : Recette :

Autres prestations de services	Entretien et réparation des bornes si besoin et demande	39 000,00
Autres prestations de services	Contrôle des bornes, part SIVOM uniquement	12 000,00
Résultats n-1		5 758,63
TOTAL recette de fonctionnement		56 758,63

FONCTIONNEMENT : Dépense :

Fourniture d'entretien et de petit équipement		30 628,21
Prestation de service		12 000,00
Remboursement de frais		2 130,42

Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Réparation 3 000 + contrôle 500	11 000,00
Virement section investissement		1 000,00
TOTAL dépense de fonctionnement		56 758,63

INVESTISSEMENT à réaliser : achat envisagé d'un dispositif de contrôle débit pression : 4 500 €

Dépense de fonctionnement :

La dépense totale est de 56 758,63€. Elle comprend 30 628,21€ d'achat de pièces pour réparation et 12 000€ de charge de personnel pour les réparations soit environ 500 heures de travail. Un virement à la section de fonctionnement de 1000€ doit permettre de faire l'acquisition d'appareils de mesures.

Recette de fonctionnement : La recette est équilibrée par 5 758,63€ d'excédent de l'exploitation 2022. Elle est de 56 758,63€ au total.

Dépense d'investissement :

Un achat de matériel de mesure débit et pression est prévu pour 4 500€ Cet appareil est destiné à établir de PV de réception lors de modification ou de mise en place de nouveau poteau incendie, d'essai sur réseau ou poteau en cas de besoin dans le cadre d'études.

Compte administratif : INCENDIE

- Ce compte administratif concerne les contrôles des poteaux incendie sous la responsabilité des communes (DECI), ainsi que pour la réparation liée aux travaux nécessaires suites aux contrôles, suivant acceptation de devis par les communes. Le SIVOM intervient dans le cadre de prestations de service pour le compte des communes ;

	Exploitation	Investissement
Dépense	2 647,80€	0,00€
Recette	2 579,99€	0,00€

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : SPANC

- Service dont l'équilibre budgétaire reste sensible, l'organisation repose sur une personne est des enjeux de continuité sont à assumer par le déploiement d'un collaborateur adjoint en secours (entre 5 et 10%). Après le départ en retraite du collaborateur en 2019, il faut à nouveau répondre à l'enjeu. Un renforcement de l'activité assainissement collectif serait un plus.
- Notre enjeu : 545 contrôles par personnes / **620 contrôles** en 2023 basé sur **1,14 eqtp (renforcement des effectifs)**

FONCTIONNEMENT : Recette :

Redevance d'assainissement non collectif	Comprend les différents contrôles	56 600

Autres prestations de services	Comprend l'entretien par un prestataire	0,00
Autres subventions d'exploitation	Subvention agence de l'eau	0,00
Mise à disposition de personnel		0
Quote part des subventions d'investissement		20 654,90
Excédent de résultats		20 514,78
Autre		
TOTAL recette de fonctionnement		97 769,68

FONCTIONNEMENT : Dépense :

CHARGES A CARACTERE GENERAL		19 724,79
CHARGES DE PERSONNEL	Rémunération des agents	50 581,31
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	Frais divers et généraux	1 719,37
Titres annulés + dépréciation actif		850,00
Amortissement		24 881,21
6817 mutation au dépréciation d'actif		- 13,00
Virement section de fonctionnement		0
TOTAL dépense de fonctionnement		97 769,68

INVESTISSEMENT : En recette et dépense, financé par les excédents de résultats supplémentaires :
Réserve véhicule : 23 199,26
info: 2500
Achat matériel : 2500

Budget Assainissement Non Collectif :

Dépense d'investissement :
La dépense d'investissement est de 28 199,26€, Elle comprend une provision d'achat d'un véhicule (23 199,26€), de matériel informatique pour 2 500€ et d'un possible matériel spécifique pour 2 500€ (caméra et aiguille de repérage).
Recette d'investissement :
Les investissements sont réalisés sur la base de l'autofinancement (pas d'emprunt)
Dépense de fonctionnement :
La dépense de gestion courante est de 72 888,47€. La prévision de dépense totale est de 97 769,68€, marqués par une augmentation importante des opérations d'ordre (amortissement d'une étude)
Recette de fonctionnement :

La recette correspondant au produit des services et de 56 600€. La quote part des subventions d'investissement est de 20 654,90€. Avec les résultats déportés de n-1 (20 514,78€), l'équilibre est de 97 769,68€.

Compte administratif du Budget : SPANC

- Ce compte administratif concerne la compétence pour les contrôles d'assainissement non collectif, ainsi que celle des entretiens. Les contrôles sont obligatoires. L'entretien est une compétence facultative.

	Exploitation	Investissement
Dépense	74 335,51 (71 705,18€)	20 654,90€
Recette	78 283,94 (76 219,63€)	25 341,25€

Fonctionnement

Réalisation de 74 contrôles de conception, 71 exécutions, 343 contrôles périodiques et 121 ventes,

Rapport d'orientation budgétaire : Contrôle des branchements

L'année 2023 poursuit les contrôles de branchements d'assainissement collectif dans le cadre des ventes,
PROJET D'ORIENTATION
Volume : 22 contrôles prévus : 4 405,62
Le compte administratif du budget assainissement collectif :
Ce compte administratif concerne, dans le cadre de prestations de services, la réalisation de contrôle de branchements d'assainissement collectif à la demande de tiers.
Dépense de fonctionnement
La dépense de gestion courante est de 1 833,94 €.
Recette de fonctionnement :
La recette est équilibrée par 2 609,56€ d'excédent de l'exploitation 2021. L'équilibre est trouvé avec une recette réelle de 1870 € représentant 23 contrôles,

	Exploitation	Investissement
Dépense	1 833,94€	0,00€
Recette	1 870	0,00€

- **Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé de Mr le Président, prend acte du rapport d'orientation budgétaire pour 2023.**

3 – Répartition de la contribution financière des régies et des budgets annexes au budget général :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical qu'il est nécessaire de répartir les contributions financières des régies et des budgets annexes afin de constituer la recette nécessaire au budget général pour 2023. Il propose que cette répartition s'effectue proportionnellement à la recette totale réelle de chacun des budgets (compte administratif 2022), de la manière suivante :

CA 2022	eau	spanc	ac	deci
recette réelle	3910246,01	57629,04	1870	2579,99

CA 2022	eau	spanc	ac	deci
recette réelle	98,44%	1,45%	0,05%	0,06%

Il en résulte des propositions suivantes arrondies pour un besoin prévisionnel de 200 672,63 € :

	eau	**spanc**	**ac**	**deci**
Recette calculée	*197536,542*	*2911,28518*	*94,4680544*	*130,335099*
Recette proposée	**197 537,63**	**2911**	**94**	**130**

Le Comité syndical, à l'unanimité : **29 voix pour**, approuve la répartition des contributions financières des régies et des budgets annexes au budget général comme proposé.

4 – Vote du prix du Mètre cube d'eau et de l'abonnement pour 2024 :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Le Président expose au Comité Syndical que de 2018 à 2021 les tarifs de l'eau n'ont pas été augmentés.

Le taux d'inflation sur la période comprise entre 2018 et 2022 est de 11,8% alors que l'augmentation du prix de l'eau sur la même période est de 5,31%. Un écart de 6,49% est à noter entre le taux d'inflation et le prix de l'eau. Afin de réduire cet écart, il est proposé de faire évoluer les tarifs pour 2024.

De plus, on estime un déficit de 150 000€ de la capacité d'autofinancement par rapport aux objectifs. Il indique également qu'il souhaite résorber progressivement la tarification dégressive afin de répondre à la réglementation, en allant vers une tarification progressive.

Le Président propose d'augmenter l'abonnement pour la tranche I et la consommation de toutes les tranches pour 2024.

Après en avoir débattu, le **Comité Syndical**,

- **DECIDE** d'appliquer la tarification suivante, pour **le droit fixe annuel** par branchement : **(1 contre, 28 pour)**

TRANCHE	DIAMETRE COMPTEUR	MONTANT HT
I	15-20-25 et 32	84,50 €
II	40-50 et 60	166,00 €
III	80 et 100	226,00 €

- **DECIDE** d'appliquer pour **le mètre cube d'eau consommé,** la tarification suivante **: (1 contre, 28 pour)**

TRANCHE	M3 CONSOMME	MONTANT HT
I	1 à 800 m3	1,80 €
II	801 à 15 000 m3	1,50 €
III	15 001 et au-delà	1,38 €

Ces tarifs seront appliqués à compter du **1er janvier 2024** et sur les **consommations** enregistrées lors des relevés annuels de 2024.

Il est procédé au vote du comité syndical qui décide favorablement avec le vote suivant : 28 pour, 1 contre

5 – Remplacement du personnel titulaire pendant les congés d'été :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que le recrutement de personnels de droit privé est nécessaire afin de remplacer le personnel titulaire pendant la période des congés estivaux.

Il est proposé de recruter 3 **agents contractuels** pendant 2 mois (dont durant la période de congés des agents titulaires) pour assurer correctement la continuité du service technique et administratif.

Les agents contractuels seront embauchés dans les conditions suivantes :

- Le temps hebdomadaire sera fixé sur une base de 35 heures et suivant le cycle des équipes techniques et administratives ;
- Aucun niveau de recrutement n'est exigé ;
- Un contrat d'engagement sera établi pour chaque agent concerné ;
- Le nombre prévisionnel d'agents nécessaires durant cette période serait de : 3 (1 pour le service administratif et 2 pour le service technique)
- Les fonctions confiées à ces agents consistent en l'entretien des espaces verts, relevé des compteurs d'eau des abonnés du syndicat, aide sur les chantiers aux agents titulaires, surveillance de la station de traitement, analyses d'eau, aide au service administratif ...

L'Assemblée, à l'unanimité, **29 votes pour**, approuve.

6 – Subvention au Comité d'œuvre social,

Depuis le 23 mars 2010, il est décidé que la somme versée soit égale à 3,5% de la masse salariale.

Report du vote au prochain Comité Syndical (mardi 04/04/2023)

7 – Aide financière à l'association « OUEST-ALLIER BURKINA-FASO »,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que la loi n°2005-95 du 09/02/2005 (loi Oudin) ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer jusqu'à 1% du Budget de Fonctionnement au financement des projets de développement et d'urgence en coopération internationale.

Il précise que depuis 2012, le Comité Syndical accorde à l'association « Ouest-Allier Burkina-Faso » une subvention de 2 000,00 euros chaque année pour le financement de forages au Burkina-Faso.

Aujourd'hui, cette même association sollicite le SIVOM Rive Gauche du Cher pour lui permettre de poursuivre son action sur la commune de Pilimpikou.

Après avoir exposé les travaux et le financement prévisionnel, le Président propose de verser 2 000,00 € au profit de cette association.

Le Comité Syndical, à 27 voix pour et une voix contre :

L'Assemblée à **27 voix pour** (1 contre et 1 abstention) décide de verser la subvention de 2 000 € à l'association.

8 – Evolution du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il s'avère nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre des évolutions de grade.
Ces évolutions seront soumises au comité technique pour avis puis proposé au comité syndical pour approbation.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, **29 voix pour** :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs de la FILIERE TECHNIQUE **ET** ADMINISTRATIVE de la façon suivante :
- **VALIDE** la présentation au comité technique pour avis

FILIERE TECHNIQUE : Personnel à temps complet

Emplois publics	Emplois privés
1 ingénieur principal (1 poste pourvu)	
~~1 Ingénieur (poste pourvu)~~	
1 technicien du cadre d'emplois de technicien (à pourvoir)	1 technicien du cadre d'emplois de technicien : pourvu
1 agent de maîtrise principal : 1 poste pourvu	
4 agents de maîtrise : 3 postes pourvus 1 poste à supprimer « reste 3 agents de maîtrise »	

1 adjoint technique principal de 1ère classe (1 poste pourvu)	
5 adjoints techniques principaux de 2ème classe (4 postes pourvus et **1 à pourvoir**)	
2 adjoints techniques (2 postes pourvus)	3 adjoints techniques (prévision besoin occasionnel)

Personnel à temps non complet : 1 adjoint technique, 26 heures par mois (poste pourvu)

FILIERE ADMINISTRATIVE : Personnel à temps complet

Emplois publics	Emplois privés
2 Rédacteurs (1 poste pourvu, 1 poste à pourvoir)	
4 adjoints administratifs principaux de 1ère classe (4 postes pourvus)	
2 adjoints administratifs principaux de 2ème classe (1 poste à pourvoir, 1 poste à supprimer) « Reste 1 adjoint administratif principal de 2ème classe »	
1 adjoint administratif (poste pourvu)	2 adjoints administratifs (prévision pour besoin occasionnel)

9 – Evolution des montants plafonds RIFSEEP :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président informe le comité syndical de sa volonté de faire évoluer les montants plafonds du RIFSEEP pour la catégorie G1/1 « Responsable administratif et technique » rappelant au Comité que cette indemnité tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Il est par ailleurs nécessaire de présenter cette évolution au comité technique et qu'à l'issue de leur vote, une délibération sera prise

Les groupes et montants maximums annuels sont donc :

Catégorie	Groupes	Sous-Groupes	Grades	Fonctions	Montant max de l'IFSE pour le SIVOM
A	G1		Ingénieur	Directeur	24 260 €
B	G1		Technicien	Responsable technique	11 500€
	G2		Rédacteur	Responsable administratif	11 500€
	G3		Rédacteur/Technicien	SIG-Informatique (administratif-technique)	9 000€

C	G1	G1/1	Adjoint administratif/Adjoint technique/Agent de maîtrise	Responsable administratif et Technique	11 340
		G1/2	Adjoint technique/Agent de maîtrise	Référent SPANC	8 000€
	G2	G2/1	Adjoint administratif	Responsabilité intermédiaire administratif	8 000€
		G2/2	Adjoint administratif	Agents administratifs	5 300€
		G2/2/1	Adjoint administratif	Agents administratifs Régisseur Principal de recettes	5 549€
		G2/3	Adjoint technique/Agent de maîtrise	Responsabilité intermédiaire technique	5 000€
		G2/4	Adjoint technique/Agent de maîtrise	Agents techniques	4 000€

Après en avoir débattu, le Comité Syndical du SIVOM de la Rive Gauche du Cher, **28 voix pour**, **1 abstention** accepte que soit présenté au comité technique le montant plafond de 11 340€ pour le cadre C, responsable administratif et technique. Le vote du comité syndical sera établi à l'issue de l'avis du comité.

10 – <u>Convention avec le centre de gestion pour les décharges syndicales :</u>

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au Comité Syndical que dans le cadre des décharges d'activités de services, article 16, 17 et 18 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié, l'organisation syndicale CGT attribue pour l'année 2022, 32 heures mensuelles.

Ces heures de décharges syndicales, ainsi que les ASA syndicales peuvent être prises en charge financièrement par le Centre de Gestion par la signature d'une convention chacune.

Ces autorisations spéciales d'absences seront accordées à Messieurs DIF Jonathan, MOUSSET Nicolas, AUSSEIGNE Ludovic, et M MARTIN Rémi, représentants du syndicat CGT, dans la limite d'un total de 320 heures pour l'année 2023 et de Monsieur JULIEN Olivier représentant du syndicat SNDGCT élu au CST du CDG03.

Le Comité Syndical, valide à l'unanimité : **29 voix pour**.

11 – <u>Convention avec la Mairie de Saint-Victor pour l'entretien des espaces verts :</u>

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical l'accord avec la commune de Saint Victor pour la tonte des espaces protégés autour des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Victor.

La précédente convention n'étant valable que pour un an, Monsieur le Président propose de reconduire celle-ci pour l'année 2023.

Vu que le Président doit être autorisé par son assemblée générale à la signature d'une telle convention.

Vu la délibération 26/2014 qui autorise le président à conclure des marchés de prestations et services inférieurs à 50 000 € HT.

Le Président est unanimement (29 voix pour) autorisé à souscrire cette convention.

12 – Convention pour l'éco-pâturage :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au comité syndical que le SIVOM a fait le choix de promouvoir l'éco-pâturage afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires nécessaire à l'entretien des sites du SIVOM (château d'eau, réservoir...).

C'est donc pour cette raison que depuis 2017, après avoir obtenu l'accord de l'Agence Régional de Santé (ARS), des brebis pâturent sur les différents sites du SIVOM, permettant ainsi un entretien respectueux de l'environnement.

Il est procédé au vote du comité syndical qui décide favorablement unanimement avec le vote suivant : 29 voix pour d'accepter le principe d'éco pâturage pour l'entretien des sites du SIVOM pour une durée de 1 an.

13 – Dépenses comptables des dépréciations des actifs : BUDGET EAU

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au comité syndical qu'il est obligatoire de constituer des provisions comptables dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrements. Il s'avère alors nécessaire de constituer une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.
La comptabilisation des dotations aux provisions des dépréciations repose sur des écritures semi-budgétaire par utilisation en dépense du compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs)

Pour 2023, il est proposé d'inscrire la somme de 6 099€ au compte 6817.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré **28 voix pour** et **1 abstention** approuve la constitution de provision pour dépréciation des actifs à hauteur de 6 099€ ;

13 – Dépenses comptables des dépréciations des actifs : BUDGET SPANC

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au comité syndical qu'il est obligatoire de constituer des provisions comptables dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de

difficultés de recouvrements. Il s'avère alors nécessaire de constituer une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.
La comptabilisation des dotations aux provisions des dépréciations repose sur des écritures semi-budgétaire par utilisation en dépense du compte 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs)

Pour 2023, il est proposé d'inscrire la somme de 13€ au compte 6817.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et **28 voix pour** et **1 abstention** approuve la constitution de provision pour dépréciation des actifs à hauteur de 13€ ;

14- Convention d'entretien des transformateurs électriques :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président explique au comité syndical qu'il est nécessaire que les transformateurs électriques soient maintenus dans un état constant de propreté et de sécurité et qu'un accès soit permis à EDF en charge uniquement de l'entretien de ces transformateurs électriques.

Pour ce faire, EDF propose une prestation afférente à l'entretien du transformateur de la Croze pour un montant de 350€ par mois pour une durée de 3 ans.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (**29 voix pour**) accepte les termes de la présente convention.

15-Convention avec le SDE pour l'électricité ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président informe le comité syndical que les contrats d'achat d'énergie du SIVOM sont valables jusqu'en 2023. Il conviendra à leurs échéances de lancer une nouvelle consultation pour l'achat d'énergie.

Il est proposé de conventionner avec le SDE pour de nouvelles consultations, ou dans le cas ou la convention d'adhésion initiale au groupement d'achat reste valide, de conserver la mise en œuvre de cette adhésion pour une consultation et achats groupés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (**29 voix pour**) autorise Monsieur le Président à solliciter le SDE pour la prochaine consultation en matière d'achat d'énergie via le groupement d'achat constitué.

16 – Rapport social unique 2021 :

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation rendu le 22/03/2023.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que le rapport social unique (RSU), nouveau document réglementaire prévu à l'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique se substitue au bilan social.

Ce rapport doit être produit chaque année et être transmis à la Direction des collectivités locales. Le RSU a été élaboré pour la première fois en 2021 et sa mise en œuvre sera progressive (décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (**29 voix pour**) prend acte du rapport social unique 2021.

17 – Questions diverses ;

Serge LAURENT
Président du SIVOM Rive GAUCHE DU Cher Huriel

Bruno ANDRE
Secrétaire de séance

****